

- 7.8 Type de freins :
 7.8.1 Frein de service :
 7.8.1.1 Sur essieu 1 : à tambours.
 7.8.1.2 Sur essieu 2 : à tambours.
 7.8.2 Frein de secours : à tambours.
 7.8.3 Frein de stationnement : à tambours.
 7.9 Ralentisseur : sur échappement
 Option : électromagnétique sur transmission.
 7.10 Circuit de freinage pour la remorque : non.

8 CARROSSERIE

- 8.1 Carrosserie : châssis nu ou châssis-cabine.
 8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôles d'acier soudées.
 8.3 Nombre de places assises : 8/9 places
 8.4 Sièges : avant : un siège réglable et une banquette arrière : deux banquettes.
 8.5 Nombre de portes : 4.
 8.5.1 Fermetures : de sécurité à 2 positions.
 8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
 4 glaces descendantes sur porte 2 glaces fixes sur le panneau AR de la cabine 1 glace fixe sur panneau latéral gauche et droit.
 8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
 8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
 8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
 8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.
 8.9 Dispositif de protection latérale : non.
 8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement : non.

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1 Feux de route : 2.
 9.2 Feux de croisement : 2 incorporés aux feux de route.
 9.3 Feux de position avant : 2 incorporés aux feux de route.
 9.4 Feux rouges arrière : 2.
 9.5 Indicateur de changement de direction :
 9.5.1 Avant : 2 indépendants.
 9.5.2 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
 9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.
 9.6 Feux stop : 2 incorporés aux feux rouges.
 9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 incorporé avec le feu rouge gauche.
 9.8 Dispositifs réfléchissants :
 9.8.1 Arrière : 2 indépendants.
 9.8.2 Latéraux : non (montés lors du carrossage).
 9.9 Feux de détresse : par le fonctionnement simultané des indicateurs de direction.
 9.10 Feux de marche arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
 9.11 Feux de brouillard :
 9.11.1 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
 9.12 Feux d'encroisement :
 9.12.1 Avant : 2 indépendants.

9.12.2 Arrière : sans.

10 DIVERS

- 10.1 Accessoires :
 10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses.
 10.1.2 Lave-glace : 2.
 10.1.3 Rétroviseurs : 2 principaux, 1 d'accostage, 1 grand angle.
 10.1.4 Avertisseur sonore : 1.
 10.1.5 Dispositif antivol : oui, sur colonne de direction.
 10.2 Marques d'identité :
 10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : sur face extérieure du tablier derrière la calandre côté droit.
 10.2.2 Emplacement de la trappe à froid du numéro d'identification : sur longeron droit à proximité de la main arrière du ressort arrière ou au niveau de la roue extrême avant.
 10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	F	6	J	S	0	0	A	0	0	0	0	0	0	0	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Code Constructeur	Caractéristiques générales	Caractéristiques du véhicule
-------------------	----------------------------	------------------------------

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	F	6	J	S	0	0	A	0	0	0	0	9	5	8	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Le type est indiqué sur la plaque du constructeur.

10.2.5 Identification du moteur : sur carter cylindres arrière gauche.

11 VISITES TECHNIQUES

- 11.1 Emplacement de la plaque constructeur : sur portière gauche.
 11.2 Pression déclarée par le constructeur : 7,5 bars.
 11.3 Pression de disjonction : 9,5 bars.
 11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
 11.4.1 - à la tête d'alimentation (de couleur rouge) : néant
 11.4.2 - à la tête de commande (de couleur jaune) : néant.
 11.5 Longueur des bras de levier (mm) : essieu 1 : 140 - essieu 2 : 150.
 11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : essieu 1 : 75 - essieu 2 : 57.
 11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation : anneau de couleur (portant le cas échéant un numéro) fixé sur un des bossages du réservoir concerné.

Inscription	Affectation
Orange	Circuit frein essieu 1
Bleu	Circuit frein essieu 2
Vert	Stationnement.

11.8 Observations : néant.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur que le véhicule numéro VF6JS00A000009584 présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT Type JS00B5, versions 34 - 38 livrés :
 - en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104. La numérotation dans la série du type commence à VF6JS00A000009584.

Lyon, le 12 Février 1993
 L'Attaché à la Division des Contrôles Techniques
 J.L. PRAT

Vu et approuvé : enregistré sous le N° RT 6594
 Lyon, le 12 Février 1993
 Pour le Directeur, le Chef de la Division des Contrôles Techniques
 J.M. BERTIN

CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine, VASP)

Je soussigné, RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON, Constructeur, certifie :

- a) Que le véhicule livré en : - châssis-cabine * (voir nota 1)
 - VASP * (voir nota 2)

1. Genre* : CAM ou VASP
 2. Marque : RENAULT
 3. Type : JS00B5. Versions* : 34 - 38
 4. Numéro d'identification(1)

V	F	6	J	S	0	0	A	0							
---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--

6. Source d'énergie : gazole

7. Puissance administrative : 17 CV
 8. Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 8/9 places
 10. Poids total autorisé en charge : 13,00 tonnes
 12. Poids total roulant autorisé : 16,50 tonnes
 14. Niveau sonore de référence dBA : 91
 15. Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) : 1875

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

- b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :
 Pour être livré à :

Fait à LYON, le :

- (1) A compléter.
 * Payer les mentions inutiles.

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat la notice descriptive du véhicule, le procès-verbal de réception du type et :
 - soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules :
 - soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : pour obtenir l'immatriculation du camion livré en VASP désigné ci-dessus, il doit notamment être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles, ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.